

S.E.N.C NouvLR

Rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (L.C. 2023, ch. 9)

1. Introduction

Le présent rapport est publié par NouvLR s.e.n.c. (« **NouvLR** ») conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « **Loi** ») pour son exercice financier le plus récent se terminant le 31 décembre 2023. Toute information contenue sur les sites web mentionnés dans ce rapport n'est pas incorporée par référence.

NouvLR s'engage à combattre l'esclavage moderne sous toutes ses formes. Le présent rapport détaille les mesures prises par NouvLR pour prévenir l'esclavage moderne dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. L'esclavage moderne comprend l'esclavage, la servitude, le travail forcé, la traite des êtres humains, le travail des enfants et d'autres formes d'exploitation. NouvLR reconnaît sa responsabilité de respecter et de défendre les droits humains et est dédiée à maintenir des normes éthiques dans tous les aspects de ses activités.

2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

NouvLR est une société en nom collectif constituée le 16 août 2016 entre cinq associés, à savoir AtkinsRealis Major Projects Inc., Aecon Québec Ltée, Dragados Canada Inc., Pomerleau Inc. et EBC Inc. L'associé principal de NouvLR est AtkinsRealis Major Projects Inc.

NouvLR a été formée comme une société à vocation spécifique afin de soumissionner et, après l'attribution du contrat en 2018, exécuter le contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction du projet Réseau express métropolitain (le « **Projet** »). Ce Projet consiste en un nouveau réseau de métro léger automatisé de 67 kilomètres situé dans la grande région de Montréal, dans la province de Québec. NouvLR n'exerce pas d'activités commerciales significatives en dehors de Montréal, Québec. Les activités de NouvLR sont principalement liées au Projet, ainsi qu'à d'autres activités connexes, y compris l'importation de certains biens au Canada pour faciliter la construction du Projet.

Chaîne d'approvisionnement

En 2023, NouvLR a travaillé avec environ 500 fournisseurs et sous-traitants nationaux et internationaux. L'approvisionnement en matériaux comprenait, entre autres, l'asphalte, les agrégats pour les travaux de terrassement/formation d'esplanade, les tuyaux, les conduits, les caniveaux et les plateaux pour les canalisations et le drainage, le béton, les armatures et le coffrage pour les structures en béton, l'acier de construction, les composants pour les installations électriques et de communication tels que les câbles, les panneaux et les armoires, les composants pour le système de caténaire, les poteaux et les câbles aériens, ainsi que les composants de voie tels que le ballast, les rails, les traverses et les aiguillages. Les consommables industriels et d'ingénierie comme le carburant, les lubrifiants, les abrasifs, les adhésifs, les mastics ainsi que les équipements majeurs et mineurs, y compris les équipements de protection individuelle (EPI), étaient également nécessaires à l'exécution du Projet. Les services sous-traités comprenaient divers corps de métiers spécialisés, tels que des charpentiers, des poseurs d'acier, des maçons, des soudeurs, des plombiers, des vitriers, des monteurs en électricité et communication, des opérateurs d'équipement, des mécaniciens et d'autres ouvriers spécialisés, ainsi que des services d'assurance et des services spécialisés et professionnels.

Les biens et services fournis par NouvLR sont utilisés pour la conception, la construction et la gestion des activités du Projet.

En plus des biens et services mentionnés, NouvLR se procure également des services de soutien corporatif, tels que les installations et la maintenance, les services juridiques, les services informatiques et les services de conseil professionnel. Ces services complètent les ressources internes pour des engagements à court ou à long terme, notamment lorsque des compétences spécialisées sont nécessaires pour répondre aux exigences du Projet.

3. Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et aux travail des enfants

NouvLR s'engage à mener ses activités conformément aux valeurs les plus strictes, en mettant l'accent sur (1) la santé et la sécurité, (2) l'environnement, (3) le respect et la diversité et (4) l'intégrité, comme détaillé sur notre site web : <https://www.nouvlr.com/nous-sommes-nouvlr>. NouvLR considère que l'intégrité dépend des actions de tous les membres au sein de l'organisation, ainsi que des tiers avec lesquels NouvLR collabore et interagit.

Gouvernance et leadership

Le cadre de gouvernance de NouvLR repose sur les valeurs fondamentales susmentionnées, avec pour objectif d'agir avec honnêteté et équité, et d'adopter et appliquer les meilleures pratiques pour les politiques liées à la sécurité, à la gouvernance, à la santé et à l'environnement. Ces valeurs guident toutes les activités de NouvLR et constituent la base du Code de conduite des affaires, ainsi que des politiques environnementales, de qualité, de santé et de sécurité, et d'approvisionnement de NouvLR, qui établissent les comportements attendus de tous les employés, fournisseurs, sous-traitants et partenaires de NouvLR.

Conformité

NouvLR s'engage à respecter les droits de l'homme à travers divers codes et politiques, notamment :

- (i) **Le Code de conduite**, qui fournit des lignes directrices à tous les employés, fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux concernant la mission, les valeurs et la culture d'entreprise. Ce code comprend l'engagement à respecter les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale. Tous les employés, fournisseurs et sous-traitants sont tenus de lire, de reconnaître et de respecter ce code.
- (ii) **Les politiques et procédures environnementales, des ressources humaines, de qualité et de santé et de sécurité**, qui établissent les pratiques de NouvLR que les employés, fournisseurs et sous-traitants doivent suivre pour protéger l'environnement, les travailleurs et les droits de l'homme. Ces politiques incluent notamment la politique de santé et de sécurité, la prévention de la violence, du harcèlement et du harcèlement sexuel, le respect et la civilité sur le lieu de travail, la diversité, l'égalité et l'inclusion sur le lieu de travail, la santé au travail et l'équipement de protection individuelle.
- (iii) **Le Plan d'Approvisionnement du Projet**, qui établit des pratiques d'approvisionnement justes et transparentes et exige que toutes les tierces parties, sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services se conforment à toutes les lois, réglementations, politiques et codes, y compris le Code de conduite des affaires.
- (iv) **Le document sur les conditions de travail principales sur les chantiers**, qui détaille les conditions de travail essentielles appliquées sur tous les chantiers de NouvLR, conformément aux conventions collectives des secteurs du génie civil et des routes de l'industrie de la construction.

Ces normes sont des piliers essentiels sur lesquels NouvLR applique continuellement des processus de diligence raisonnable dans ses opérations afin de garantir le respect des lois applicables.

De plus, les associés de NouvLR ont mis en place des programmes de conformité étendus pour identifier, prévenir et traiter toute violation de politique, y compris les violations des droits de l'homme. Ces programmes visent à garantir que les associés et leurs opérations sont menées de manière éthique, équitable et en conformité avec toutes les lois et réglementations pertinentes. L'objectif est de créer un environnement éthique et commercial sûr et responsable et de promouvoir le respect des droits de l'homme à tous les niveaux de l'organisation.

Approvisionnement

NouvLR veille à ce que toutes les activités d'approvisionnement soient équitables, transparentes et menées en conformité avec les lois applicables et les normes éthiques les plus élevées en matière de pratiques commerciales.

NouvLR utilise des cadres d'approvisionnement qui prescrivent des politiques, des systèmes et des processus pour soutenir la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement. Ces activités incluent l'évaluation des risques dans nos secteurs d'activité, la réalisation d'une diligence raisonnable complète et la vérification des fournisseurs et des sous-traitants. NouvLR dispose d'un Plan d'approvisionnement du projet qui définit le processus d'inscription et d'intégration des fournisseurs, y compris des questionnaires d'évaluation, des contrats commerciaux types obligatoires et des exigences pour la gestion des fournisseurs. De plus, les fournisseurs et sous-traitants ne doivent pas figurer sur le Registre des entreprises inadmissibles aux marchés publics de l'Autorité des marchés publics (le "RENA"). La vérification du statut des fournisseurs et des sous-traitants est effectuée en continu avec une consultation régulière du RENA et une révision fréquente du Code de conduite des affaires.

Cette approche permet à NouvLR de construire et maintenir une chaîne d'approvisionnement fiable et de confiance et d'identifier et de gérer proactivement les risques tout au long de la durée de chaque contrat.

4. Risques de travail forcé et de travail des enfants

NouvLR comprend que l'industrie de la construction est exposée aux risques de travail forcé et de travail des enfants. Par conséquent, nous adoptons une approche proactive pour atténuer ces risques. Comme mentionné précédemment, NouvLR a mis en place des politiques et des codes visant à minimiser les impacts négatifs sur les droits de l'homme. Ces politiques et codes sont conçus pour prévenir, identifier et signaler toute violation des lois, des réglementations et des valeurs de NouvLR.

À ce jour, NouvLR n'a identifié aucune instance d'esclavage moderne, de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Nos politiques et codes visent à nous aider à continuer à prioriser nos efforts continus pour prévenir et, si nécessaire, atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme par le biais de nos propres activités commerciales.

NouvLR vise à identifier et atténuer tous les risques pour les droits de l'homme en :

- Mettant en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de gestion pour le recrutement : Cela inclut des procédures d'approbation formelles et vérifiables, y compris la vérification de l'identité du candidat et de son droit de travailler légalement au Canada.
- Mettant en place un processus de diligence raisonnable pour évaluer les principaux sous-traitants et partenaires commerciaux en matière d'éthique et de conformité.
- Réalisant d'inspections de santé et de sécurité sur le lieu de travail : Ces inspections visent à identifier les dangers ou les conditions pouvant entraîner des conditions de travail médiocres. Conformément aux manuels environnementaux, qualité et santé et sécurité, des procédures et inspections quotidiennes sont effectuées pour identifier et résoudre les dangers spécifiques au site.
- Respectant toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles relatives à la santé psychologique au travail.
- Intégrant des clauses dans les modèles de contrat de sous-traitance, de fourniture et de service : Ces clauses exigent que les tiers se conforment au Code de conduite des affaires du Projet et respectent toutes les lois applicables.

5. Mesures de remédiation

NouvLR n'a pas identifié d'instances de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure de remédiation n'a été nécessaire.

Pour favoriser une culture de communication ouverte, NouvLR encourage ses employés, sous-traitants et autres tiers à signaler toute pratique potentiellement illégale ou contraire à l'éthique. Pour faciliter les signalements, NouvLR et son client ont établi des canaux de communication où les employés, les sous-traitants, les fournisseurs et les tiers peuvent soulever leurs préoccupations ou allégations de mauvaise conduite, de violation de la loi, de violation de politiques ou procédures, ou de violations du Code de conduite de manière sécurisée, confidentielle et anonyme, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par courriel ou par téléphone. Tous les signalements sont enquêtés par l'équipe d'intégrité de NouvLR avec l'aide de l'équipe de conformité et d'investigation de son associé principal, si nécessaire.

6. Mesures pour remédier aux pertes de revenu

NouvLR n'a identifié aucune perte de revenu pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

7. Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

NouvLR s'engage à fournir une formation complète à tous ses employés. Dans le cadre du processus d'intégration, les nouveaux employés sont tenus de suivre une formation obligatoire dès leur arrivée dans le partenariat. De plus, tous les employés sont affectés à des formations obligatoires chaque année, qui comprennent divers cours proposés par différents départements, notamment les ressources humaines et la conformité, avec un accent mis sur la communication régulière et le respect des valeurs de NouvLR.

Le respect du Code de conduite est obligatoire pour tous les employés de NouvLR. Pour garantir leur compréhension et leur conformité, tous les employés passent en revue de manière exhaustive le Code de conduite. De plus, des communications régulières sont distribuées aux employés sur le capital humain, la conformité et l'identification et la déclaration d'intégrité de NouvLR.

8. Évaluation de l'efficacité des mesures prises

Étant donné que NouvLR est une société à vocation spécifique devant exercer des activités pendant une période limitée, il n'a pas établi de processus formel pour mesurer l'efficacité de l'atténuation et de la prévention de l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement. Néanmoins, NouvLR effectue régulièrement des évaluations des risques et des activités de surveillance, consigne les taux de participation à la formation et surveille les actions correctives suivant les conclusions des enquêtes, le cas échéant.

9. Mesures prises en 2023 pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

NouvLR maintient un engagement ferme envers des pratiques commerciales éthiques et légales, et condamne sans équivoque l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans ses opérations, ainsi que celles de ses fournisseurs et sous-traitants. Nous nous tenons aux normes les plus élevées possibles et nous attendons de tous les employés, partenaires, fournisseurs, sous-traitants et tiers qu'ils se conduisent avec intégrité, en respectant toutes les lois, réglementations et règles applicables.

NouvLR prend diverses mesures pour renforcer ses capacités à identifier, atténuer et prévenir les risques de violations des droits de l'homme, y compris le travail forcé et le travail des enfants, sur l'ensemble du projet et pour répondre efficacement à toute question d'intégrité pouvant survenir. Ces actions incluent :

Politiques et procédures

- Poursuite de l'intégration du Code de conduite ainsi que des politiques et procédures en matière d'environnement, de qualité et de santé et sécurité au travail, qui établissent notre engagement éthique et légal en affaires. NouvLR s'est concentré sur l'intégration de ces politiques et procédures dans les modèles

d'accords, y compris des exigences de conformité à nos normes éthiques et de conformité, et la formation de nos employés sur le contenu des codes, entre autres actions.

Diligence raisonnable

- Processus et contrôles de recrutement et d'embauche garantissant que tous les travailleurs sont recrutés volontairement.
- Réalisation de vérifications d'antécédents pour tous les futurs employés.

Sensibilisation

- Promotion continue de la ligne d'intégrité et de l'adresse courriel, ainsi que des communications périodiques, comme mécanisme de plainte où tout comportement contraire à l'éthique et illégal peut être signalé de manière anonyme, y compris les violations des droits de l'homme.
- Communication des principes du Code de conduite et d'autres politiques et procédures aux fournisseurs et sous-traitants.

Suivi et examen

- Enquête et surveillance des incidents signalés par le biais des différents canaux tout en mettant en œuvre une politique anti-représailles.

10. Engagement

NouvLR s'engage à prévenir le travail forcé ou le travail des enfants dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement. Nous continuerons à examiner périodiquement nos politiques, procédures et pratiques afin de déterminer les améliorations que nous pouvons apporter pour prévenir le travail forcé ou le travail des enfants.

APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le Comité exécutif de NouvLR le **DATE** conformément à l'article 11(4)(b)(i) de la Loi. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, précises et complètes à tous égards pour l'année de déclaration susmentionnée, aux fins de la Loi.

Pour plus de clarté, j'ai fourni l'attestation ci-dessus dans le cadre de mes fonctions de Directeur de Projet, ayant reçu l'autorité par résolution du Comité exécutif, et non à titre personnel.



Nom: Tomas Arranz
Titre: Directeur de projet
Date: 31 mai 2024

J'ai le pouvoir d'engager la société

NouvLR General Partnership
Report Pursuant to the *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act*

1. Introduction

The present report is being issued by NouvLR G.P. (the “**NouvLR**”) pursuant to the *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act* (the “**Act**”) for its most recent financial year ended on **December 31, 2023**. Any information contained on websites referred to in this report is not incorporated by reference.

NouvLR is committed to combating modern slavery in all its forms. The present report outlines the steps taken by NouvLR to prevent modern slavery in its operations and supply chain. Modern slavery encompasses slavery, servitude, forced labour, human trafficking, child labour and other forms of exploitation. NouvLR acknowledges its responsibility to respect and uphold human rights and is dedicated to upholding ethical standards in all aspects of its business.

2. Structure, Activities and Supply Chains

NouvLR is a general partnership constituted on August 16, 2016, among five general partners namely, AtkinsRealis Major Projects Inc., Aecon Quebec Ltd., Dragados Canada, Inc., Pomerleau Inc., and EBC Inc. The lead partner of NouvLR is AtkinsRealis Major Projects Inc.

NouvLR was formed as a special purpose vehicle to bid and subsequent to contract award in 2018, execute the Engineering, Procurement and Construction Contract for the Réseau express métropolitain project (the “**Project**”). The Project is a new 67-kilometre light automated metro network located in the greater Montreal area in the province of Quebec. NouvLR does not have any material business activities outside of Montreal, Quebec. NouvLR’s activities relate principally to those connected to the Project, and other activities that are ancillary to that purpose. These activities include the importation of some goods into Canada to facilitate the construction of the Project.

Supply Chain

In 2023, NouvLR worked with approximately 500 domestic and international suppliers and subcontractors. Procurement of material included asphalt, aggregates for earthworks/esplanade formation, pipes, ducts, troughs and trays for pipelines and drainage, concrete, rebar and formwork for concrete structures, structural steel, components for electrical and communications installations such as cables, panels and cabinets, components for the overhead catenary system including posts and aerial cables and track components such as ballast, rail, ties and turnouts; industrial/engineering consumables such as fuel, lubricants, abrasives, adhesives, sealants as well as major and minor equipment including personal protective equipment (PPE) were also required in the execution of the Project. Subcontract services included carpenters, steel fixers, masons, welders, plumbers, glaziers, electrical and communications fitters, equipment operators, mechanics, and other specialized tradespeople as well as insurance and specialized and professional services.

The goods and services procured by NouvLR are used in the design, construction, and management of Project activities.

In addition to the procurement of goods and services, NouvLR also procures services related to corporate support functions, such as facilities and maintenance, legal, IT services, and professional consulting services. These services supplement internal resources for short- or long-term engagements, particularly when specialized expertise is needed to meet Project requirements.

3. Policies and Due Diligence Processes Relating to Forced and Child Labour

NouvLR is committed to conducting its business in accordance with the most stringent values emphasizing (1) Health & Safety (2) Environment, (3) Respect & Diversity and (4) Integrity as explained in detail at <https://www.nouvlr.com/nous-sommes-nouvlr>. NouvLR believes that integrity is dependant on the actions of everyone within the organization, as well as third parties with whom NouvLR collaborates and interacts.

Governance and leadership

NouvLR's governance framework is founded on the aforementioned core values, with the objective of acting honestly and fairly, and adopting and applying best practices for policies relating to safety, governance, health, and the environment. These values guide all NouvLR activities and form the basis of the Code of Business Conduct, as well as NouvLR's environmental, quality, health and safety, and procurement policies, which establish the standard of behavior expected from all NouvLR employees, suppliers, subcontractors, and partners.

Compliance

NouvLR is committed to upholding human rights through a variety of codes and policies, including, among others:

- (i) **The Code of Business Conduct** establishes guidelines for all employees, suppliers, subcontractors, and business partners to follow as part of its mission, values, and corporate culture. This code includes the commitment to respect internationally recognized human rights. All employees, suppliers, and subcontractors are required to read, acknowledge, and adhere to this code.
- (ii) **Environmental, Human Resources, Quality, and Health and Safety policies and procedures** establish NouvLR's practices that employees, suppliers, and subcontractors must respect to protect the environment, workers, and human rights. These policies include the Health and Safety policy, prevention of violence, harassment and sexual harassment, respect and civility in the workplace, diversity, equality and inclusion in the workplace, occupational health, and personal protective equipment, among others.
- (iii) **The Project Procurement Plan** establishes fair and transparent procurement practices and requires all third parties, subcontractors, suppliers, and service providers to comply with all laws, regulations, policies, and codes, including the Code of Business Conduct.
- (iv) **Principal working conditions on worksites document**, explains essential working conditions applied on all NouvLR worksites as established under the collective bargaining agreements of the civil engineering and roadway sectors of the construction industry.

These standards are essential pillars on which NouvLR continuously applies due diligence processes in its operations to ensure compliance with applicable laws.

Furthermore, NouvLR's general partners have implemented extensive compliance programs designed to identify, prevent, and address any instances of policy violations, including human rights violations. These programs aim to ensure that the general partners and their operations are conducted ethically, fairly, and in compliance with all relevant laws and regulations. The goal is to create a safe and responsible ethics and business environment and to promote respect for human rights across all levels of the organization.

Procurement

NouvLR ensures that all procurement activities are fair, transparent, and conducted in compliance with applicable laws and the highest ethical standards in business practices.

NouvLR utilizes procurement frameworks which prescribe policy, systems, and processes to support supply chain due diligence. Activities include assessing risks in our applicable business sectors, conducting comprehensive due diligence, and vetting suppliers and subcontractors. As part of its framework, NouvLR has a Project Procurement Plan that defines the supplier registration and onboarding process, including questionnaires for assessment, a suite

of mandatory template commercial contracts and a set of requirements for suppliers' management of their suppliers. Furthermore, suppliers and subcontractors must not be listed on the Autorité des marchés publics Register of companies ineligible for public contracts (the "RENA") Verification of the status of suppliers and subcontractors is carried out continuously with regular consultation of the RENA and frequent review of the Code of Business Conduct.

This approach is key for NouvLR, to build and maintain a reliable and trusted supply chain and proactively identify and manage risks throughout the term of each contract.

4. Forced Labour and Child Labour Risks

NouvLR understands that the construction industry is susceptible to the risks of forced labour and child labour. Therefore, we adopt a proactive approach to mitigate these risks. As previously mentioned, NouvLR has adopted and implemented policies and codes to minimize adverse impacts on human rights. These policies and codes provide a commitment to the prevention, identification and reporting of violations of laws, regulations and other behaviours contrary to NouvLR's values.

To date, NouvLR has not identified instances of modern slavery, forced labour or child labour in its supply chain.

Our policies and codes are intended to help us continue to prioritize our ongoing efforts to prevent and, if necessary, mitigate adverse human rights impacts through our own business activities.

NouvLR aims to identify and mitigate all human rights risks by:

- Implementing policies, procedures, and management systems for recruitment that require formal, auditable approval procedures, including verification of the candidate's identity and their right to work in Canada legally.
- Implementing a due diligence process to evaluate key subcontractors and business partners for ethics and compliance.
- Conducting health and safety workplace inspections in order to identify any hazards or conditions that may lead to substandard work conditions. In accordance with environmental, quality and health and safety manuals, daily step back procedures and inspections to identify and address site-specific hazards.
- Respecting all applicable laws and regulations including those related to psychological health in the workplace.
- Implementing clauses in subcontract, supplier and service agreement templates requiring third parties to comply with the Code of Business Conduct of the Project and to respect all applicable laws.

5. Remediation Acts

NouvLR has not identified instances of forced or child labour in our activities or supply chains. Therefore, no remediation measures have been taken.

In this regard, NouvLR encourages a culture of open communication among our employees, subcontractors, and other third parties to report any potentially unethical or illegal practices. To facilitate reporting, NouvLR, and its client, have established communication channels where employees, subcontractors, suppliers, and third parties can raise their concerns or allegations of misconduct, breach of law, breach of policies or procedures, or violations of the Code of Business Conduct securely, confidentially, and anonymously, 24/7, through email or by telephone. All reports are investigated by the NouvLR integrity team with the help of its lead partner's compliance and investigation team, when necessary.

6. Remediation of loss of income

NouvLR has not identified any loss of income to vulnerable families resulting from measures taken to eliminate the use of forced labour or child labour in our activities and supply chains.

7. Training to employees on forced labour and child labour

NouvLR is committed to providing comprehensive training to all its employees. As part of the onboarding process, new hires are required to complete mandatory training as soon as they join the partnership. Additionally, all employees are assigned mandatory trainings annually, which includes various courses proposed by different departments, including human resources and compliance with an emphasis to regularly communicate and uphold NouvLR's values.

Compliance with the Code of Business Conduct is mandatory for all employees at NouvLR. To ensure their understanding and compliance, all employees complete a comprehensive review of the Code of Business Conduct. Additionally, regular communications are distributed to employees on NouvLR's human capital, compliance and integrity identification and reporting.

8. Assessment of effectiveness of steps taken

Given that NouvLR is a special purpose vehicle that is expected to carry on business for a limited period of time, it has not established a formal process for measuring the effectiveness of mitigation and prevention of the use of forced or child labour in its business activities and supply chains. Nonetheless, NouvLR does complete regular risk assessments and monitoring activities, logs training participation rates, and monitors corrective actions following investigation conclusions, where applicable.

9. Steps taken in 2023 to prevent and reduce risks of forced labour and child labour

NouvLR maintains a strong commitment to ethical and legal business practices, and unequivocally condemns the use of forced labour and child labour in its operations, as well as those of its suppliers and subcontractors. We hold ourselves to the highest possible standards and expect all employees, partners, suppliers, subcontractors and third parties to conduct themselves with integrity, always adhering to the to all applicable laws, regulations, and rules.

NouvLR takes various actions to enhance its capabilities to identify, mitigate, and prevent the risks of human rights violations, including forced labour and child labour, across the Project and to respond effectively to any integrity issues that may arise. These actions included, but were not limited to:

Policies and procedures

- Continued integration of the Code of Business Conduct as well as the environment, quality and health and safety policies and procedures which establish our ethics and legal business commitment. NouvLR focused on integrating these policies and procedures into agreement templates, including requirements to adhere to our ethical and compliance policies standards, and providing training to our employees on the codes' content, among other actions.

Due Diligence

- Recruitment and hiring processes and controls which ensure that all workers are recruited voluntarily.
- Conducting background verification for all prospective employees.

Awareness

- Continued promotion of integrity hotline and email address and periodic communications, as a grievance mechanism where any unethical and illegal behaviour can be reported anonymously, including human rights violations.

- Communicating the principles of the Code of Business Conduct and other policies and procedures to suppliers and subcontractors.

Monitoring and Review

- Investigating and monitoring of incidents reported through the different while implementing an anti-retaliation policy.

10. Commitment

NouvLR is committed to preventing forced labour or child labour from taking place in its business and supply chains activities. We will continue to review our policies, procedures, and practices periodically to determine any enhancements that we can make to help prevent forced labour or child labour.

APPROVAL AND ATTESTATION

This report was approved by the NouvLR Executive Committee on May 30, 2024 pursuant to section 11(4)(b)(i) of the Act. In accordance with the requirements of the Act, and in particular section 11 thereof, I attest that I have reviewed the information contained in the report for the entity or entities listed above. Based on my knowledge, and having exercised reasonable diligence, I attest that the information in the report is true, accurate and complete in all material respects for the purposes of the Act, for the reporting year listed above.

For clarity, I have provided the attestation above in my capacity as a Project Director, having been given the authority by resolution of the Executive Committee, and not in my personal capacity.



Name: Tomas Arranz
Title: Project Director
Date: May 30, 2024

I have the authority to bind the Entity.